

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

GESTIONNAIRE D'UN INSTITUT DE BEAUTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE SECTION 1 : 71 56 70 S20 D1
CODE SECTION 2 : 71 56 72 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2025,
sur avis conforme du Conseil général

GESTIONNAIRE D'UN INSTITUT DE BEAUTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiante et l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences relationnelles, techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de gestionnaire d'institut de beauté.

Dans les différentes activités, le gestionnaire/ la gestionnaire d'institut de beauté sera capable :

dans le respect de la déontologie et de la législation professionnelle,

dans le respect des règles d'hygiène, du bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code du bien-être au travail),

- ◆ de réaliser les soins d'embellissement et d'entretien corporel de personnes et les conseiller en matière d'esthétique et de produits de beauté selon les règles d'hygiène
- ◆ d'encadrer une équipe ou diriger une structure.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Section 1 - 715670S20D1 : liste des UE existantes, organisées de manière traditionnelle en Enseignement pour Adultes

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	ECVET
Gestionnaire d'un institut de beauté : approches théoriques et pratiques	ESSQ	715670U22D1	x	560	701	45
Stage d'intégration professionnelle : gestionnaire d'un institut de beauté :	ESST	715671U21D1		340/20	701	15
						60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant/ par l'étudiante	900
B) nombre de périodes professeur/ professeure	580

Section 2 - 715672S20D1 : liste des UE existantes, organisées « en alternance » en Enseignement pour Adultes

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	ECVET
Gestionnaire d'un institut de beauté : enseignements et apprentissages théoriques et pratiques	ESSQ	715672U22D1	x	300	701	30
Alternance : activités professionnelles d'apprentissage en gestion d'un institut de beauté	ESST	715673U21D1		720/20	701	30

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION (option alternance)	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiante/ l'étudiant	1020
B) nombre de périodes suivies par l'étudiant/ l'étudiante au sein de l'établissement	300
B) nombre de périodes suivies par l'étudiante/ l'étudiant au sein de l'entreprise	720
D) nombre de périodes professeur/ professeure	320
E) nombre total de points ECVET pour la section	60

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION GESTIONNAIRE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ

Section 1

UE Gestionnaire d'un institut de
beauté : approches théoriques et
pratiques
560p ESSQ

UE stage d'intégration
professionnelle : gestionnaire
d'un institut de beauté :
340p/20p ESST

Section 2 : alternance

UE Gestionnaire d'un institut de
beauté : enseignements et
apprentissage théoriques et
pratiques
300p ESSQ

Alternance : activités
professionnelles d'apprentissage
en gestion d'un institut de beauté
720 p/20p ESST

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de gestionnaire d'un institut de beauté spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement pour adultes.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel

Gestionnaire d'un institut de beauté

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

Conseil général de
l'Enseignement de Promotion sociale

Profil professionnel adopté le
Enseignement secondaire supérieur

Gestionnaire d'un institut de beauté

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le gestionnaire /La gestionnaire d'institut de beauté travaille avec un statut d'indépendante/ d'indépendant, seul/ seule ou à la tête d'une TPE ou d'une PME. Dans l'un ou l'autre cas, il/elle doit établir des relations professionnelles avec les clientes/ les clients et les fournisseurs/ les fournisseuses, gérer le patrimoine affecté à l'entreprise, gérer le commercial, le financier et l'administratif, assurer la politique commerciale, assurer la qualité des services offerts à la clientèle, en ce compris la préparation des postes de travail et l'organisation optimale des ventes.

Dans le cadre d'une petite entreprise, il/elle devra, par ailleurs, assurer l'engagement du personnel et la gestion de celui-ci, dans le cadre du respect des normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, du code de bien-être au travail et du règlement d'ordre intérieur.

La gestionnaire /Le gestionnaire d'institut de beauté peut organiser, en plus des services classiques d'un institut de beauté, diverses activités comme des services liés à l'hydro-esthétique, aux bancs solaires, au modelage des ongles, des maquillages spécifiques, des services adaptés à la clientèle masculine.

III. ACTIVITES CLES

Le gestionnaire /La gestionnaire d'un institut de beauté exerce les compétences suivantes :

- ◆ établir des relations professionnelles avec les clients, les fournisseurs et le personnel ;
- ◆ rencontrer les attentes de publics diversifiés ;
- ◆ conseiller les soins esthétiques appropriés en faisant preuve de psychologie ;
- ◆ suggérer des services liés à l'hydro- esthétique, aux bancs solaires, ... ;
- ◆ faire preuve d'esprit critique et de discernement face aux nouveautés (matériel et produits) ;
- ◆ gérer et rentabiliser le patrimoine.

Au travers des fonctions suivantes :

Fonctions liées à la gestion :

- ◆ respecter les législations professionnelles spécifiques à l'ouverture d'un commerce
- ◆ respecter et faire respecter les normes d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et d'environnement
- ◆ respecter et faire respecter le code du bien-être au travail, le règlement d'ordre

- ◆ intérieur et le règlement du travail
- ◆ s'intégrer dans la vie professionnelle et dans les milieux professionnels
- ◆ former et gérer le personnel
- ◆ gérer les relations avec les clients et les fournisseurs
- ◆ gérer le patrimoine affecté à l'entreprise
- ◆ gérer le commercial, le financier et l'administratif
- ◆ assurer la politique commerciale
- ◆ Fonctions techniques :
- ◆ préparer le poste de travail et prévoir le confort de la clientèle
- ◆ organiser des services de modelages spécifiques (visage et corps)
- ◆ organiser des services liés à l'hydro esthétique
- ◆ organiser des services liés au bronzage
- ◆ organiser des services de modelage des ongles
- ◆ organiser des services adaptés à la clientèle masculine
- ◆ organiser des maquillages spécifiques
- ◆ prévoir des étalages et agencements attractifs du magasin ciblés et budgétisés

Fonctions de vente :

- ◆ proposer des produits, des services
- ◆ informer, argumenter dans le cadre de la vente
- ◆ emballer

IV. DEBOUCHES

L'activité s'exerce au sein d'instituts de beauté, de centres de remise en forme, d'établissements médicosociaux, ou en indépendant/ indépendante, en contact avec les clientes/ les clients, les patientes/ les patients, les équipes soignantes.

Elle peut impliquer des déplacements (domicile du client/ de la cliente, structure médicalisée, maison de retraite, ...).

L'activité peut varier selon la prestation (esthétique, cosmétique, manucure, ...), le lieu de prestation (institut, domicile, ...) et s'exercer les fins de semaine.

V. SITOGRAPHIE

CCPQ : S8 : Services aux personnes – PF : GESTIONNAIRE D'INSTITUT DE BEAUTÉ.

http://www.enseignement.be/download.php?do_id=3812

Fiche ROME V3 : D1208 Soins esthétiques et corporels

https://www.francetravail.fr/files/live/sites/grand-est/files/20190318_D1208.pdf